

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 9 novembre 2011, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Mona Wood et Leigh MacLeod ainsi que Messieurs les conseillers Peter MacLaurin, Jean Dutil et Claude P. Lemire formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais est absent.

Le Directeur général et secrétaire-trésorier, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

245.11.11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

- 3 ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 octobre 2011
- 3 2 3 Rapport du maire sur la situation financière
- 3 2 4 Équilibrage du rôle d'évaluation
- 3 2 5 Annulation du solde sur règlements d'emprunt fermés
- 3 3 Correspondance**
- 3 4 Personnel**
- 3 4 1 Politique de rémunération du personnel cadre et non syndiqué
- 3 5 Résolution**
- 3 5 1 Mauvaise créance
- 3 5 2 Délégation au Directeur général - chemins Alpino, Jackson et Campbell
- 3 6 Réglementation**
- 3 6 1 Règlement 490-2011 qui amende le règlement 448 relatif aux délégations
- 3 6 2 Règlement 487- Certificat relatif au registre
- 3 6 3 Règlement 488- Certificat relatif au registre
- 3 6 4 Avis de motion - règlement 492-2011 - taxation 2012
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport - Info - SQ Pays-d'en-Haut
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1 Embauche - pompier

Municipalité de Morin-Heights

- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Prévention de la consommation de drogue
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Déneigement du stationnement de l'hôtel de ville
- 5 3 2 Déneigement des traverses de ski de fond
- 5 3 3 Déneigement du stationnement du corridor aérobique
- 5 3 4 Déneigement - chemin du Lac Théodore
- 5 3 5 Acceptation provisoire - Barrage Alpino
- 5 3 6 Acceptation provisoire - Secteur Doral
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1 Embauche pour l'entretien des sentiers
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Approbation de la stratégie de protection du parc linéaire et du corridor aérobique
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 40, du Midi
- 7 3 2 -
- 7 3 3 Dérogation mineure - 367, Lakeshore
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Coordonnatrice
- 8 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité des bénévoles
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1 Embauche - personnel de ski de fond
- 8 2 2 Embauche - surveillance de la patinoire
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Camp Tamaracouta
- 8 3 2 Duathlon Saint-Sauveur 2012
- 8 3 3 Entente - MRC des Pays-d'en-Haut - corridor aérobique
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

246.11.11 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2011 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2011.

Municipalité de Morin-Heights

247.11.11 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'octobre 2011 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 31 octobre 2011

| | |
|---------------------------|-----------------------------|
| Comptes à payer | 264 439,30 \$ |
| Comptes payés d'avance | 336 399,70\$ |
| Total des achats | 600 839,00 \$ |
| Paiements directs | |
| bancaires du mois | 13 258,02 \$ |
| Total des dépenses | 614 097,02 \$ |
| Salaires nets | 110 570,03 \$ |
| <u>GRAND TOTAL</u> | <u>724 667,05 \$</u> |

Monsieur le maire et le Directeur général soient autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 OCTOBRE 2011

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières et l'état comparatif au 31 octobre 2011.

248.11.11 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux propositions de l'article 955 du Code Municipal du Québec, L.R.Q. C-27, Monsieur le Maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Ce rapport sera distribué à toutes les adresses de la municipalité dans la prochaine édition d'Info Morin-Heights.

Dépôt est fait de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la dépense totale est de plus de 25 000 \$, qui peut être consultée au bureau de la municipalité et sur le site morinheights.com.

Monsieur le Maire souligne que la séance spéciale du budget sera tenue le 14 décembre prochain vers 20 heures après la séance ordinaire.

Municipalité de Morin-Heights

249.11.11 ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

Considérant que le contrat sur l'évaluation foncière avec la firme Évimbec prévoit une équilibrage du rôle d'évaluation durant le terme du contrat;

Considérant qu'il est avantageux de faire coïncider l'équilibrage du rôle avec les travaux de mise à jour de l'inventaire des propriétés foncières réalisé cette année par l'inspection de l'ensemble des immeubles de la Municipalité;

Il proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de devancer les travaux d'équilibrage du rôle à l'année 2012 de façon à ce que le rôle déposé pour le terme triennal 2013-2014-2015 inclut l'ensemble de la mise à niveau.

250.11.11 ANNULATION DU SOLDE SUR RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

Attendu que la Municipalité a entièrement réalisé l'objet des règlements suivants et que le financement permanent des coûts a été effectué :

| Dossier | Règlement | Titre | Montant approuvé | Montant financé | Solde |
|---------|-----------|----------------|------------------|-----------------|-----------|
| 241394 | 356 | Bibliothèque | 153 351 \$ | 153 344 \$ | 7 \$ |
| 260354 | 456 | Huart-Outardes | 140 000 \$ | 77 200 \$ | 62 800 \$ |

Attendu qu'il existe à l'égard des règlements précités, un solde non contracté de l'emprunt approuvé par la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements 356 et 456 en conséquence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 356 soit réduit de 153 351 \$ à 153 344 \$.

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 456 soit réduit de 140 000 \$ à 77 200 \$.

THat

Que la Municipalité informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements 356 et 456 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente.

Que la Municipalité demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés.

Municipalité de Morin-Heights

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'octobre 2011. Le conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 MRC des Pays-d'en-Haut: Rég. 246-2011 - réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 2 Fondation médicale des Laurentides: remerciements
- 3 Mesures alternatives des vallées du nord: remerciements
- 4 CAPTCHL: demande de don
- 5 FCM: demande d'abonnement
- 6 S. Léonard: CIMA
- 7 MAMROT: guide d'utilisation - eau potable
- 8 MAMROT: code d'éthique et de déontologie
- 9 Leblanc Canada: félicitations
- 10 MRC des Pays-d'en-Haut: projet de règlement 245-2011 relatif au traitement salarial
- 11 Air Médic: don corporatif
- 12 Opération Nez Rouge: demande de commandite
- 13 Min. de l'agriculture: protection des animaux
- 14 Propriétaire - rue Piché: sondage
- 15 Ass. des propriétaires du Lac Bouchette: ordre du jour
- 16 Min. du conseil exécutif: candidatures
- 17 Mln. dév. durable: climat municipalités
- 18 MAMROT: proportion médiane et facteur comparatif
- 19 MRC des Pays-d'en-Haut: règlement de protection du parc linéaire
- 20 Poste Canada: nouvelles heures
- 21 Tricentris: bulletin
- 22 R. Fyfe: chemin Lakeshore

Correspondance envoyée

- A SPCM: plainte
- B T. Korvemaker: dommages
- C Axe développement: cession de rues
- D T. Gagnon: travaux sur Bill's Brae
- E D. Berry & al.: locaux de loisirs
- F D. Carvajal: Bois du Ruisseau
- G C. Ducharme: compostage

251.11.11 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CADRE ET PROFESSIONNELS NON-SYNDIQUÉS

Considérant que le Conseil a adopté la Politique de rémunération du personnel cadre et professionnels non syndiqués par la résolution 216.10.11;

Considérant qu'il ya lieu d'apporter certains ajouts;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve les ajouts suivants à la Politique de rémunération du personnel cadre et professionnels non syndiqués:

Municipalité de Morin-Heights

Madame Karen Arredondo qui occupe le poste d'inspecteur, devient employé régulier rétroactivement à la date de la fin de son contrat, soit le 10 mai 2011.

Madame Catherine Maillé est nommée Directrice du Service des loisirs en date de la fin de son contrat, le 12 juillet 2011.

La rémunération annuelle du Directeur général est ajusté à 97 380 \$ pour l'année 2011 et est indexée de la même façon que celle des employés cadres et professionnels.

252.11.11 MAUVAISE CRÉANCE

Considérant que la roulotte située au 487, des Deux Rivières, matricule 4784 18 7491 0 090 0006, a été abandonnée par son propriétaire et démolie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise de rayer des livres comptables, la créance au montant de 3 106,82 \$.

253.11.11 DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - CHEMINS ALPINO, JACKSON ET CAMPBELL

Considérant que les travaux de reconstruction des conduites d'eau potable sur le chemin Alpino et Jackson et de rénovation de la rue Campbell sont en cours;

Considérant que les budgets sont disponibles;

Considérant qu'un appel d'offres pour les travaux d'asphaltage avant l'hiver est actuellement lancé sur invitation;

Considérant la délégation de dépenses au Directeur général prévue au règlement 448;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil délègue au Directeur général dans les deux dossiers précités, l'autorisation d'octroyer le contrat d'asphaltage au plus bas soumissionnaire conforme selon les termes du devis annexé à la présente pour ne faire partie intégrante.

254.11.11 ADOPTION DU RÈGLEMENT 490-2011 QUI AMENDE LE RÈGLEMENT 448 RELATIF AUX DÉLÉGATIONS

Les membres du conseil déclare avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil. Tous les membres du conseil ayant déclaré avoir lu le document, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 490-2011 soit adopté comme suit :

RÈGLEMENT 490 - 2011 QUI AMENDE LE RÈGLEMENT 448 RELATIF AUX DÉLÉGATIONS

ATTENDU QUE le règlement 448 doit être modifié pour inclure les dispositions relative à la délégation au directeur général de former les comités de sélection;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 12 octobre 2011 par monsieur le conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture;

Qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement sujet aux approbations requises par la loi ce qui suit, à savoir :

Article 1

L'article 9 du règlement est modifié pour se lire comme suit :

Article 9 - Délégation au Directeur général

Le conseil décrète une délégation de pouvoirs au directeur général et secrétaire-trésorier d'autoriser toutes les dépenses d'administration courante et l'autorisant à passer les contrats nécessaires se rapportant à l'administration courante de la municipalité.

Font non limitativement partie des pouvoirs de dépenses délégués au Secrétaire-trésorier, les salaires, l'ajout du personnel temporaire et les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail ; les services et honoraires professionnels, les autres services techniques comme Hydro Québec, Distributel, Bell, les quotes-parts de régies inter municipales et des organismes supra municipaux; les provisions et affectations comptables, le service de la dette et les paiements aux gouvernements.

Le montant maximum de dépenses couvert par l'autorisation décrétée par le présent règlement au Directeur général est fixé à la somme de vingt mille dollars (20 000 \$).

Le Conseil délègue au Directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec dans tous les cas où un tel comité est requis par la Loi.

Article 2- Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

255.11.11 RÈGLEMENT 487 - 2011 CERTIFICAT RELATIF AU REGISTRE

Considérant que le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le certificat relatif au Registre du RÈGLEMENT 487 – 2011 - Travaux d'infrastructures et d'asphaltage pour la municipalisation de la rue des Trois-Pierre, chaînage 0 à 0+200, tenu le jeudi, 13 octobre 2011;

Considérant que les personnes habiles à voter demandent un référendum sur ce projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil annule le projet et abandonne le règlement 487-2011 à toute fin que de droit.

256.11.11 RÈGLEMENT 488-2011 CERTIFICAT AU REGISTRE

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le certificat relatif au Registre du Règlement 488-2011 - Travaux d'infrastructures et d'asphaltage pour la municipalisation de la rue des Trois-Pierre, chaînage 0+200 à 0+968, tenu le jeudi, 13 octobre 2011;

Ce règlement étant réputé approuvé par les personnes habiles à voter sera transmis au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire pour approbation.

A.M. 18.11.11 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 492-2011 - TAXATION 2012

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le règlement 492 - 2011 relatif à la taxation 2012 sera présenté lors d'une prochaine session.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre 2011, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORT - INFO - SQ PAYS-D'EN-HAUT

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport - Info - SQ Pays-d'en-Haut de la Sûreté du Québec pour le mois de septembre 2011.

Municipalité de Morin-Heights

257.11.11 EMBAUCHE - POMPIER

Considérant que la brigade du Service de sécurité incendie de Morin-Heights composé de pompiers volontaires et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant qu'il ya lieu d'augmenter le nombre de pompiers afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risque;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche d'un pompier à temps partiel afin de compléter les équipes;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Marie-Pier Gervais à titre de pompier à temps partiel et premier répondants aux conditions applicables au personnel du Service de sécurité incendie.

Que cette personne soit soumise à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

258.11.11 PRÉVENTION DE LA CONSOMMATION DE DROGUE

Considérant le projet d'affichage déposé dans le cadre de la réussite sociale éducative visant la prévention de la consommation de drogue chez les jeunes;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil appui le programme et autorise l'affichage proposé.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

259.11.11 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant que le déneigement du stationnement de l'hôtel de ville doit être confié à l'entreprise privée pour des raisons d'efficacité;

Considérant la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre:

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| David Riddell Excavation et transport | Déneigement Carruthers |
| Construction Stewart | Normand Dupont |

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que la municipalité a reçu les prix suivants :

| Soumissionnaires | Prix |
|----------------------|-------------|
| Construction Stewart | 5 297,51 \$ |

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement du stationnement de l'hôtel de ville pour l'hiver 2011-2012 à Construction Stewart pour un total de 5 297,51 \$, taxes incluses;

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service et devis à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

260.11.11 DÉNEIGEMENT DES TRAVERSES DE SKI DE FOND

Considérant que le déneigement des traverses de ski de fond doit être confié à l'entreprise privée pour raison d'efficacité;

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre:

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| David Riddell Excavation et transport | Déneigement Carruthers |
| Construction Stewart | Normand Dupont |

Considérant que la municipalité a reçu le prix suivant :

| Soumissionnaires | Prix |
|------------------------|-------------|
| Construction Stewart | 2 842,43 \$ |
| Déneigement Carruthers | 1 463,94 \$ |

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement des traverses de ski de fonds pour l'hiver 2011-2012 à Déneigement Carruthers pour un total de 1 463,94 \$, taxes incluses;

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service et devis à faire le paiement selon les modalités du devis dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

261.11.11 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CORRIDOR AÉROBIQUE

Considérant que le déneigement du stationnement du corridor aérobique doit être confié à l'entreprise privée pour raison d'efficacité;

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre:

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| David Riddell Excavation et transport | Déneigement Carruthers |
| Construction Stewart | Normand Dupont |

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que la municipalité a reçu les prix suivants :

| Soumissionnaires | Prix |
|------------------------|-------------|
| Construction Stewart | 3 987,38 \$ |
| Déneigement Carruthers | 3 645,60 \$ |

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement du stationnement du corridor aérobique pour l'hiver 2011-2012 à Déneigement Carruthers pour un total de 3 645,60 \$, taxes incluses;

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service et devis à faire le paiement selon les modalités du devis dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

262.11.11 DÉNEIGEMENT - CHEMIN DU LAC THÉODORE

Considérant que le déneigement du secteur du Lac Théodore doit être confié à l'entreprise privée compte tenu de l'éloignement;

Considérant que la municipalité a reçu une offre de Les Excavations Richard Gauthier Inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs et déglacage du chemin du Lac Théodore pour l'hiver 2011-2012 à Les Excavations Richard Gauthier Inc. pour un total de 7 000 \$, avant les taxes;

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service et à faire le paiement selon les modalités du document de demande de prix qui est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

263.11.11 ACCEPTATION PROVISOIRE - BARRAGE ALPINO

Considérant que les travaux ont été réalisés par la compagnie 9129-6558 QUEBEC INC., David Riddell excavation et transports dans le cadre du règlement 485-2011;

Considérant la recommandation d'acceptation de l'ouvrage signée par Pierre Nadon, ing. de la firme Genivar;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve l'acceptation provisoire des travaux et autorise le paiement moins la retenue contractuelle payable lors de l'acceptation finale de l'ouvrage le 3 novembre 2012.

Que ce conseil autorise le remplacement de la retenue par un cautionnement de garantie du même montant pour la même période.

Municipalité de Morin-Heights

264.11.11 ACCEPTATION PROVISOIRE - SECTEUR DORAL

Considérant que les travaux ont été réalisés par la compagnie ABC Rive-Nord dans le cadre du règlement 476-2011;

Considérant la recommandation d'acceptation de l'ouvrage signé par Paul Mondor, technicien du bureau Équipe Laurence, experts conseil ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve l'acceptation provisoire des travaux et autorise le paiement moins la retenue contractuelle payable lors de l'acceptation finale de l'ouvrage le 7 novembre 2012.

Que ce conseil autorise le remplacement de la retenue par un cautionnement de garantie du même montant pour la même période.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du Directeur du Service de l'environnement et des parcs et le rapport sur les débits hebdomadaire des réseaux d'eau potable pour le mois d'octobre.

265.11.11 EMBAUCHE POUR ENTRETIEN DES SENTIERS

Considérant le rapport déposé par le Directeur du Service de l'environnement et des parcs daté du 31 octobre 2011;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service de ski de fonds et de raquette;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de M. Martin Buisson à titre de préposé pour l'entretien des sentiers pour l'automne 2011 et l'hiver 2012 aux conditions établies à la Politique de rémunération des employés du Service de ski de fonds et de raquette et la description de tâche décrite au rapport de la Directeur.

266.11.11 APPROBATION DE LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU PARC LINÉAIRE ET DU CORRIDOR AÉROBIQUE

Considérant le Plan stratégique adopté par la MRC pour la protection du parc du P'tit train du Nord et corridor aérobique identifie les seules traverses autorisées sur le territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve le plan visant à assurer la pérennité du Corridor aérobique et du Parc Linéaire.

Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil confirme les quatre traverses du corridor situées sur le territoire de Morin-Heights soit: chemin Charbonneau, rue Bennett, route 329, et chemin du Lac Écho ainsi que la voie partagée sur une distance d'environ 150 mètres du chemin du Lac-Écho à la rue Rockliff.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

Le directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2011.

267.11.11 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 25 octobre 2011.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2011 qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

268.11.11 DÉROGATION MINEURE - 40, DU MIDI

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h10.
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 24 octobre 2011 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de réduire la marge de recul d'un cours d'eau pour permettre la construction d'un nouveau solarium et de légaliser l'implantation d'un solarium existant construit en 2007 sur le lot 3 735 037, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 40, rue du Midi, dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 44.10.11;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce conseil accorde la dérogation mineure, telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul à partir de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau, de 20 mètres à 19 mètres pour le solarium érigée en juillet 2007 et de 20 mètres à 17.6 mètres pour la construction d'un nouveau solarium, le tout tel qu'indiqué au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Marc Jarry, minutes 10821.

269.11.11 DÉROGATION MINEURE - 367, LAKESHORE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h23;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 24 octobre 2011 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de permettre l'empiètement d'une galerie et des escaliers dans une marge de recul sur le lot 3 206 773, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 367, chemin Lakeshore, dans la zone 24;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 45.10.11;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure, telle que présentée par le demandeur, soit d'augmenter l'empiètement dans la marge de recul d'un lac et cours d'eau de 1,5m à 5,0m pour l'agrandissement de la galerie et l'ajout d'escaliers, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteur Louis-Paul Beaudry, minutes 15052.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois d'octobre 2011 en vertu de la délégation de compétence.

Municipalité de Morin-Heights

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception le procès-verbal de la réunion du comité des bénévoles de la bibliothèque du 11 octobre 2011 ainsi que le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

270.11.11 **EMBAUCHE - PERSONNEL DE SKI DE FOND**

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobie;

Considérant que la Directrice du Service des loisirs a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 1er novembre 2011;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2011-2012;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh Macleod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants aux conditions établies par la « Politique de rémunération des employés du Service de ski de fonds et de raquette » :

| Noms | Postes | Tarifs |
|--------------------|-----------------------|----------|
| Sylvia Fendle | Préposé à l'accueil | 14,35 \$ |
| Sylvie Bouffard | Préposé à l'accueil | 14,00 \$ |
| Pascale Geerligs | Préposé à l'accueil | 13,00 \$ |
| Marc Génier | Préposé à Bellevue | 13,00 \$ |
| Martin Gagnon | Patrouilleur | 12,30 \$ |
| Heather Jackson | Patrouilleur | 12,00 \$ |
| Audrey-Rose Caissy | Patrouilleur | 12,00 \$ |
| Roberta Hurwitz | Préposé à l'entretien | 12,00 \$ |

271.11.11 **EMBAUCHE - SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE**

Considérant le rapport déposé par la Directrice du Service des Loisirs daté du 1er novembre 2011;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de préposés pour la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2011-2012 aux conditions établies à la description de tâche annexée à la présente comme suit:

| Nom | Poste | Taux horaire |
|------------------|---------|--------------|
| Frédéric Genest | Préposé | 12,00 \$ |
| Roberta Hurwitz | Préposé | 12,00 \$ |
| Andréann Sauriol | Préposé | 11,75 \$ |

Municipalité de Morin-Heights

272.11.11 CAMP TAMARACOUTA

Considérant que la Municipalité a conclu une entente pour l'été 2011 permettant aux enfants de Morin-Heights de fréquenter le Camp Tamaracouta;

Considérant que l'expérience fut un succès;

Considérant le rapport de la Directrice du Service des Loisirs qui est joint à la présente;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil reconduise l'entente pour l'été 2012 et approuve les modifications suivantes au programme :

- Inscription à des programmes de 3, 4 ou 7 semaines seulement
- Aucun repas ou collation
- Nouveau programme enrichi pour les 11-15 ans
- Nouveau programme spécialisé pour le 15-16 ans
- Inscription au camp Tamaracouta

Que la Municipalité assumera le transport quotidien par autobus pour le camp Tamaracouta.

Que la municipalité offrira une halte garderie tarifée, matin et soir;

Qu'une subvention équivalente à 20% des frais, jusqu'à un maximum de 20 \$ par semaine, soit octroyé aux parents des enfants de Morin-Heights qui participent à ce camp ou à un camp de jour d'une Municipalité contigüe.

273.11.11 DUATHLON SAINT-SAUVEUR 2012

Considérant que le conseil a reçu la demande suivante de l'entreprise Sportriple relative à l'organisation d'une activité sportive qui empruntera les rues de la municipalité;

Considérant qu'il est de la responsabilité de Sportriple d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil autorise l'utilisation des rues et leur fermeture partielle de façon sporadique pour la tenue de :

Duathlon Saint-Sauveur, le 15 septembre 2012

Que ce Conseil avise Sportriple qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour cette activité et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que faute d'obtenir une sécurité adéquate aux intersections, la Municipalité exige que les arrêts obligatoires (stop) soient faits par les coureurs.

Municipalité de Morin-Heights

274.11.11 ENTENTE - MRC DES PAYS-D'EN-HAUT - CORRIDOR AÉROBIQUE

Considérant que la municipalité de Morin-Heights a conclu une entente à l'effet de gérer, administrer et entretenir le corridor aérobique entre Montfort et Morin-Heights durant l'hiver;

Considérant que cette entente prévoit que le revenu des billets est conservé par la municipalité pour aider à défrayer les coûts d'opération du corridor aérobique et du réseau de ski de fond;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil avise la MRC les Pays-d'en-Haut qu'il entend reconduire l'entente pour la saison d'hiver 2011-2012 selon les termes approuvés les années précédentes et résumé dans le rapport préparé par la Directrice du Service des loisirs.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente.

275.11.11 FÉLICITATIONS À LA LÉGION

Il est unanimement résolu que ce conseil présente ses félicitations à la Légion royale canadienne de Morin-Heights pour l'hommage rendu le Jour du Souvenir.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

276.11.11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée à 20h57.

*J'ai approuvé toutes et chacune
des résolutions contenues à ce
procès-verbal*

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général –
Secrétaire-trésorier

Quatorze personnes ont assisté à l'assemblée.